



FORMATION HABILITATION ELECTRIQUE

BR - BC
PERSONNEL ELECTRICIEN
DECRET 88.1056 - UTE C 18.510

Objectif :

Comprendre les enjeux de la santé et la sécurité au travail
Exécuter en sécurité des opérations d'ordre électrique dans le respect des prescriptions de la NF C 18-510.
Avoir un comportement adapté à chaque situation

Public concerné et prérequis :

Personnel électricien effectuant des opérations d'ordre électrique dans le domaine de tension Basse Tension (< 1000V).
Ce personnel doit avoir au préalable des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle.

Durée du stage :

3 ½ journées (24,30 heures)

Nombre de participants :

10 personnes maximum par session

Tarif :

Sur devis

Accès aux personnes en situation de handicap :

Nous consulter

Sécurité et hygiène :

Les consignes sont expliquées dès l'entrée en formation.
Les formateurs s'assurent que les stagiaires ont compris et respectent les consignes.

Moyens et méthodes pédagogiques :

Apprentissage pratique basé sur l'acquisition progressive des techniques, au cours d'une succession d'exercices.
Pour ce faire, 3 méthodes pédagogiques sont mises en œuvre :

- Active
- Interrogative
- Démonstrative

Moyens techniques mis a disposition :

Pour les apports théoriques : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable.
Pour les apports pratiques : installation de simulation
En cas de formation intra-entreprise, des moyens équivalents doivent être mis à disposition.



FORMATION HABILITATION ELECTRIQUE

BR - BC
PERSONNEL ELECTRICIEN
DECRET 88.1056 - UTE C 18.510

Modalités et délais d'accès :

Pour vos demandes de formation, contactez-nous par téléphone au 0806 231 018 ou par mail à l'adresse suivante : formation@sas-cpfi.fr

L'accès à la formation est initié par l'employeur, ou accessible aux particuliers.
Notre organisme de formation s'engage à vous répondre dans un délai de 72 heures
Nous envisagerons la date de formation la plus appropriée en fonction de vos besoins, préférences et contraintes.
Si la formation nécessite des prérequis, nous nous assurerons également que vous les remplissiez soit par des tests, soit par un audit téléphonique.
Sauf cas particulier et en fonction des disponibilités du stagiaire, du formateur ou selon notre planning inter-entreprises, le délai pour la mise en place de la formation est habituellement d'un mois (en moyenne).

Programme du stage :

Programme conforme aux exigences de la norme NF C 18-510 :
Acquisition des connaissances théoriques générales dans le domaine
Effet du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure
Ouvrage ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels
Zones d'environnement et leurs limites et formalisation
Habilitation : principes, symboles, limites et formalisation
Analyse des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention
Surveillance des opérations
Mise en sécurité d'un circuit : mise hors tension, VAT, consignation, mise hors de portée
Équipements de protection collective : identifier, vérifier, utiliser
Équipements de protection individuelle : identifier, vérifier, utiliser
Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre
Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installation électriques

Thèmes spécifiques BR

- Fonction des matériels électrique : coupure protection, séparation
- Chargé d'exploitation électrique : rôle, instructions, échange, respect des consignes
- Équipements de travail utilisés : risque, vérification, identification, utilisation
- Documents applicables lors d'une intervention : autorisation de travail, instructions de sécurité...
- Mesures de prévention à appliquer lors d'une intervention BT générale : éliminer le risque,
- Organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter à son possible assistant
- Opérations et documents applicables lors d'une consignation pour son propre compte

Thèmes spécifiques BC

- Fonction des matériels électriques : coupures, protection, séparation...
- Chargé d'exploitation électrique, chargé de travaux : Rôle, instructions, échange d'informations
- Étapes et documents applicables lors d'une consignation : attestation de consignation en une ou deux étapes, avis de fin de travail...



FORMATION HABILITATION ELECTRIQUE

BR - BC
PERSONNEL ELECTRICIEN
DECRET 88.1056 - UTE C 18.510

Aspect pratique BR

- Recherche de panne, dysfonctionnement, réalisation de mesures, essais, manœuvres.
- Remplacement de matériel défectueux
- Mise en service partielle et temporaire d'une installation
- Connexion et déconnexion en présence de tension

Aspect pratique BC

- Analyse préalable à la consignation
- Énumérer les risques à l'intérieur d'une armoire, d'un local
- Réaliser une consignation en une étape
- Rédaction des documents nécessaires
- Rendre compte auprès du chargé d'exploitation
- Mise en situation pratique sur des installations.
- Condition réelle d'extinction d'un feu d'origine électrique (CO² - Eau)

Moyens utilisés :

- Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues
- Mise en œuvre de moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités
- Contrôle des connaissances assuré régulièrement tout au long du stage
- Document regroupant divers thèmes, remis à chaque stagiaire
- Mise en application pratique par chaque stagiaire.
- Document pédagogique, étude de cas, travaux pratiques
- Apports théoriques sur les risques électriques, échanges avec les stagiaires à partir de diapositives, de logiciels interactifs, de films et des documents INRS, complétés par des études de cas et des exercices pratiques.
- À tout moment, lors de cet exposé, les stagiaires sont sollicités pour faire le lien avec leur situation professionnelle.
- La formation pratique sera réalisée de préférence dans l'environnement naturel du stagiaire ou bien dans un environnement de travail simulé aussi proche que possible du travail réel.

Documents :

À l'issue de la formation, le formateur rédige un « avis après formation » qui sera envoyé à l'employeur.

- Un titre d'habilitation dont le contenu est défini par la norme NF C 18-510 à renseigner par l'employeur
- Carnet de prescription par stagiaire

L'HABILITATION EST DELIVREE PAR L'EMPLOYEUR